

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 545

présenté par  
M. Aubert et Mme Louwagie

-----  
**ARTICLE 30**

Supprimer l'alinéa 35.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le fait d'exclure du champ des compétences applicables par le conseil de territoire la fixation du périmètre des transports urbains va à l'encontre de la subsidiarité nécessaire à l'action publique locale.